

5 juillet 2013

Anglais, espagnol et français seulement*

**Vingt-troisième Réunion des chefs
des services chargés au plan national de
la lutte contre le trafic illicite des drogues,
Amérique latine et Caraïbes**

Quito, 30 septembre-4 octobre 2013

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

**Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services
chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues,
Amérique latine et Caraïbes**

**Organisation de la vingt-quatrième Réunion des chefs des
services chargés au plan national de la lutte contre le trafic
illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes**

Note du Secrétariat

1. Les représentants d'un pays dont le gouvernement souhaite accueillir la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA), Amérique latine et Caraïbes, ou une réunion ultérieure, sont invités à en informer la Réunion. La décision qui sera prise par la vingt-troisième Réunion à cet égard sera portée à l'attention de la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session, en 2014.
2. Le projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième Réunion est annexé à la présente note.
3. Au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire, la vingt-quatrième Réunion examinera la suite donnée aux recommandations adoptées à la vingt-troisième Réunion. Un questionnaire portant sur les mesures prises par les États pour donner effet à ces recommandations sera joint à l'invitation à participer à la prochaine Réunion.
4. À la quarantième session de la Commission des stupéfiants, il a été indiqué que les recommandations adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la

* L'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

** UNODC/HONLAC/23/1.



Commission seraient inutiles si les États ne leur donnaient pas effet, au besoin par la promulgation d'une législation nationale. Les États représentés à la Réunion des HONLEA, Amérique latine et Caraïbes, sont instamment invités à donner suite avec promptitude à ces recommandations de façon que les progrès accomplis puissent effectivement être évalués.

5. Il serait des plus souhaitable que les participants à la vingt-troisième Réunion définissent les thèmes qu'il conviendrait plus particulièrement d'examiner au sein de groupes de travail à la vingt-quatrième Réunion. Les participants souhaiteront aussi peut-être examiner plus avant ou sous un angle différent des sujets qui ont déjà été débattus à de précédentes sessions. Ils pourraient également décider de demander au Secrétariat de consulter officieusement les États représentés à la réunion pour déterminer les thèmes qui seront examinés par les groupes de travail.

Annexe

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes

1. Élection du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Principales tendances et mesures de lutte à l'échelle régionale en matière de trafic de drogues.
 4. Application des recommandations adoptées à la vingt-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, par les États de la région.
 5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail [*à déterminer*].
 6. Suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.
 7. Organisation de la vingt-cinquième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport de la vingt-quatrième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes.
-